

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1004^e séance, tenue le jeudi 29 mars 2007 par consultation écrite

ONT RÉPONDU : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques et responsable des études supérieures, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, Mme Céline Goulet, M. Claude Lamarche, M. Pierre Moreau; M. Jacques Boucher, M. Jean Sirois; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset; Mme Sylvie Normandeau, M. Robert Prud'homme; des étudiants, Mme Claudette T. Cloutier, M. Louis-Philippe Vien, M. Martin Vézina.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

CE-1004-1 Faculté de médecine vétérinaire CE-1004-1
- Modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Certificat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires—I.P.S.A.V. : augmentation du nombre de crédits du programme de 30 à 45
- Abolition de l'option Diagnostique de laboratoire de ce programme

A-33/1004^e/542

Un seul projet ayant été transmis pour inscription à l'ordre du jour de la séance de la Commission des études prévue au calendrier le 17 avril 2007, il a paru préférable de procéder par consultation écrite, aux fins de son approbation. Cette modalité a également permis de respecter les délais prévus pour l'implantation du programme modifié.

Le projet de la Faculté de médecine vétérinaire porte sur le programme de Certificat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires—I.P.S.A.V., et propose la modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme, en lien avec l'augmentation du nombre de crédits du programme, passant de 30 à 45. Le projet de modification comporte également l'abolition de l'option Diagnostique de laboratoire de ce programme. Le document afférent, transmis aux membres, rend compte des justifications, objectifs et structuration des modifications proposées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et au répertoire de cours du programme de Certificat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires—I.P.S.A.V. : augmentation du nombre de crédits du programme de 30 à 45, et approuve l'abolition de l'option Diagnostique de laboratoire de ce programme, conformément au document A-33/1004^e/542.

Adopté le 15 mai 2007 – Délibération CE-1005-2

Le président

la secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier